

Le recours gracieux adressé au président de l'Agglo, Jean-Pierre Moure, pour lui demander de faire annuler sa décision verbale du 3 juillet dernier de prolonger de sept ans la délégation au privé des services de l'eau et de l'assainissement, et des cinq délibérations prises dans la foulée, lors du conseil d'agglomération du 25 juillet, prolongeant de sept ans la privatisation de l'eau potable et de l'assainissement, est resté lettre morte. Donc, le collectif et sept autres requérants, des élus et des citoyens de l'agglomération de Montpellier, ont décidé d'attaquer ces délibérations au tribunal administratif de Montpellier. C'est désormais chose faite, en pleine campagne des municipales, « où, curieusement, dans ses discours, lors de ses conférences de presse, Jean-Pierre Moure, président de l'Agglo, mais surtout tête de liste du PS à Montpellier, ne cesse de promettre un retour à une régie publique pour la gestion de l'eau potable. C'est sur-réaliste, voire mensonger, puisqu'il a pris un engagement verbalement le 3 juillet dernier en faisant voter le prolongement de la gestion de l'eau au groupe privé Veolia pour une durée de sept ans », accuse un élu d'Europe Écologie-Les Verts. « Le président Jean-Pierre Moure a pris beaucoup de risques pour annoncer verbalement le 3 juillet dernier, lors d'une séance de l'Agglo, qu'il reconduisait le marché de la gestion de l'eau à Veolia. Il me semble que c'est illégal ; logiquement, les requérants devraient gagner sur ce point », témoigne un avocat spécialiste de la justice administrative. Dès lors, les cinq délibérations soumises aux conseillers le 25 juillet devraient être annulées.

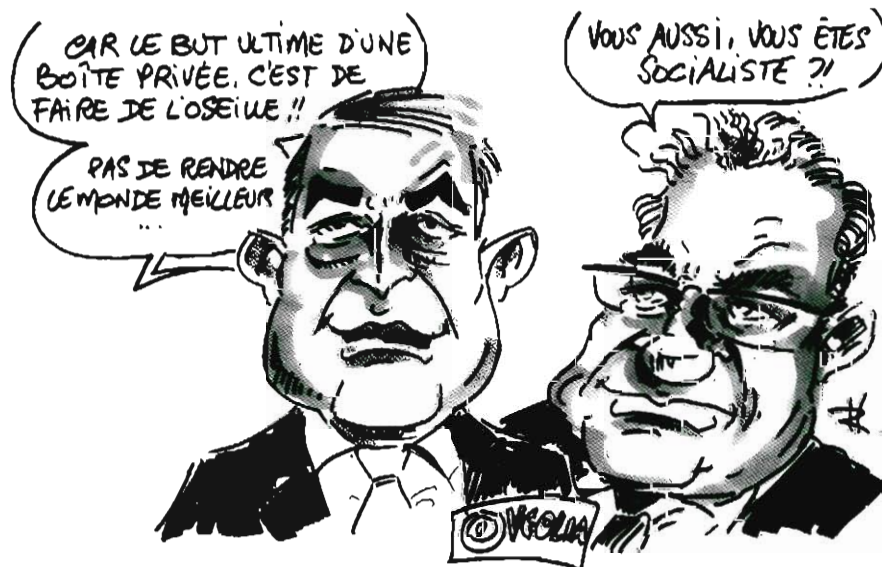
Longue procédure

Il faudra donc attendre le procès, programmé d'ici un an, avec probablement un appel de parties, puis éventuellement une saisine du Conseil d'État. « La procédure durera donc deux, voire trois ans encore avant que la décision ne soit définitive », relève l'avocat. Beaucoup d'eau aura coulé dans le Lez d'ici là. « Les conditions de légalité de ces délibérations ne sont pas réunies, les élus des petites communes, les citoyens, les militants des associations ont été mis devant le fait accompli. Le président de l'Agglo a effectué un passage en force scandaleux, assure Jean-Claude Favier, qui s'étonne de ce choix. Le numéro de novembre 2013 de la revue Que Choisir classe Paris, Strasbourg, Nantes, Grenoble, toutes en régie publique, dans la rubrique des prix maîtrisés. En revanche, d'autres grandes villes, dont Montpellier en délégation au privé, se retrouvent en catégorie des prix élevés. Certes, il y a ce classement de Que

Choisir, mais des sondages faits en interne confirment que l'eau gérée dans les villes en régie publique est moins chère lorsqu'elle est entre les mains d'entreprises privées. En effet, les sociétés privées doivent générer des bénéfices pour rémunérer leurs actionnaires et se développer dans d'autres domaines. »

« Choix politique »

Le collectif Eau Secours 34 et les sept requérants remettent en cause la décision de l'Agglo du 25 juillet dernier. « Décider du mode de gestion de l'eau méritait un vrai débat, avec des chiffres, des exemples précis, des comparaisons. Donner l'eau à une multinationale n'est pas anodin, c'est un choix politique.



L'eau est un bien trop précieux, car indispensable à tous, il ne doit pas échapper au citoyen », dénonce Thierry Ruf, un des requérants qui conteste l'audit que l'Agglo de Montpellier a commandé et dont les conclusions ont été rendues publiques à la veille du fameux conseil du 25 juillet dernier. « D'abord, ni le collectif, ni les associations satellites, ni même des élus de l'Agglo n'ont eu la moindre information sur le contenu de cet audit ; il a été réalisé dans la plus grande opacité. Alors que ce document est épais, seulement 20 pages ont été divulguées aux élus de la communauté d'agglomération. On comprend pourquoi le président de l'Agglo avait tout intérêt à en cacher les chiffres et les conclusions, car c'est un véritable électrochoc : l'audit atteste que le réseau d'eau potable est en très mauvais état, il n'est pas renouvelé correctement, de l'ordre de 0,35 % au lieu de 0,70 %, voire 1 %, pour que ça tienne la route. On est loin du compte. Le niveau des fuites et donc des pertes est abyssal et donc très coûteux. Il faut savoir que le réseau souterrain à gérer est de 800 kilomètres à Montpellier. Les réseaux de l'Écusson, du centre

historique et des faubourgs ouest sont en piteux état. Il y a encore des tuyaux qui datent de soixante ans ; donc, ils sont poreux. »

Dérives ?

L'audit confié à un cabinet privé parisien ayant pignon sur rue et sur lequel les confrères d'ici ont été d'une grande discrétion montre l'existence de surfacturations, de l'ordre de 3 M€ « Ce système de surfacturations au profit du groupe privé Veolia et au détriment donc des habitants, qui ne se sont aperçus de rien, nous a bien été confirmé par le responsable de l'audit, Matthieu Galaup, certifie Thierry Ruf, qui a fait une autre découverte étonnante. Il y

a une sorte de redevance fantôme, car elle n'apparaît pas officiellement, mais qui existe vraiment : l'Agglo perçoit 2 M€ par an au titre d'une redevance d'occupation du domaine public, appelée RODP, instituée après un audit de 2009, ce qui constitue une belle somme et une coquette rente. Il s'agit d'un compromis en fait signé quand les autorités d'exploitants de l'eau ont découvert que Veolia avait des marges beaucoup plus importantes que celles officiellement annoncées. Reste que cette RODP a fait l'objet d'une délibération de l'Agglo et a été supprimée en 2012. » Mais, les usagers ont bel et bien payé cette rente entre 2009 et 2012. Avec cet

étonnant constat de Thierry Ruf : « Il y a donc eu d'importantes rentrées d'argent dans les comptes de Veolia, donc les factures de l'eau potable devraient baisser. Or, elles augmentent, il faudra bien m'expliquer pourquoi. » Ces surfacturations et cette rente RODP constituent-elles des dérives ? « Les élus du conseil d'agglo ne posent aucune question sur ces dérives, pourtant tous les maires des communes de Montpellier Agglomération connaissent le contenu de cet audit accablant. Nous allons saisir le procureur de la République de Montpellier et la chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon, eux seront à même de trancher », prévient Jean-Claude Favier et Thierry Ruf. Interrogé sur cet audit, Louis Pouget, en charge de la question de l'eau et de l'assainissement à l'Agglo, botte en touche : « Tout ça, c'est du passé, évoquons l'avenir ! »

Certes, mais avec cette plongée en eaux troubles, il ne faudrait pas que, dans un futur proche, Jean-Pierre Moure soit rattrapé par le passé...

Jean-Marc Aubert